P-84 A
3 novembre 2003

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un terrain synthétique au Bois de la Bâtie».

Rapporteur: M. Pierre Maudet.

Préambule

Le Conseil municipal a renvoyé cette pétition à la commission des sports et de la sécurité le 9 avril 2003.

La commission s'est réunie en date du jeudi 4 septembre 2003, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, pour traiter cet objet. Au cours de cette séance, la commission a pris soin d'auditionner les pétitionnaires; puis elle a décidé de délibérer directement sur le contenu de la pétition.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son travail méticuleux et précis.

Texte de la pétition

(Voir en annexe.)

Auditions des pétitionnaires: MM. Elvio Antonilli, président du CS Italien, Daniel Favre, président de la section junior, et Jean-Marcel Revillod, convocateur

Les pétitionnaires précisent les points suivants.

Il est tout d'abord relevé que les terrains mis actuellement à disposition posent de gros problèmes: lors d'intempéries, il a été nécessaire de renvoyer, voire d'annuler un nombre considérable de matchs. L'état des terrains, qui n'est déjà pas bon, rend donc impossible toute pratique du football par gros temps.

Cette année, les entraînements n'ont pas pu avoir lieu pendant environ deux mois. Avec les 200 juniors du club, cela pose des problèmes pour planifier les entraînements et il n'est pas facile de renvoyer les matchs de championnat.

Les terrains du bois de la Bâtie sont en mauvais état: le terrain A est passablement abîmé et le terrain B se détériore très vite. Quand au terrain C, il est dramatiquement troué et bosselé; il est pour ainsi dire inutilisable même par beau temps.

Les pétitionnaires rappellent que leur pétition porte sur deux points:

– premièrement, envisager l'installation d'un terrain synthétique à la place du terrain B afin de pouvoir s'entraîner et disputer des matchs par n'importe quel temps;

– deuxièmement, étudier la possibilité du nivellement du terrain C (dit le «champ de patates»), qui est le seul terrain sur lequel on pourrait actuellement jouer quand il pleut, mais qui demeure impraticable, car beaucoup trop bosselé.

Ils rappellent enfin que, si on refait le terrain B pour le transformer en terrain synthétique, on pourrait profiter du matériau enlevé pour aplanir le terrain C. Par ailleurs, il est évident que ce terrain devrait continuer à pouvoir être utilisé par tout le monde.

Question: Combien de personnes ont-elles signé la pétition?

Réponse: La pétition a recueilli plus de 1000 signatures, récoltées auprès des gens qui gravitent autour du club mais aussi auprès d'autres utilisateurs.

Question: Si tout le monde était d'accord de transformer le terrain C en terrain synthétique, est-ce que cela conviendrait aux activités footballistiques du CS Italien?

Réponse: Ce serait le rêve pour le club.

Question: Combien de clubs et d'équipes s'entraînent-elles sur ces terrains?

Réponse: Il existe deux clubs, le CS Italien et un autre club qui compte deux équipes. Quant au CS Italien, il a 15 équipes pour 200 juniors.

Question: Qui s'occupe de l'entretien des terrains?

Réponse: Le Service des sports. En l'occurrence, le fait d'avoir un terrain synthétique ne donnerait aucun travail supplémentaire au gardien du stade.

Question: Quels sont les terrains équipés en éclairage?

Réponse: Il n'y a qu'un seul terrain équipé en éclairage, celui que la pétition souhaiterait voir transformer en terrain synthétique.

Question: Le club préfère-t-il un terrain synthétique ou stabilisé?

Réponse: Un terrain synthétique serait préférable, car on a l'impression de jouer sur de l'herbe tant la qualité est excellente. S'il y a quelques années le synthétique était dangereux avec le risque de blocage des chaussures à crampon, ce n'est plus le cas actuellement. Quant aux terrains stabilisés, ils sont plus dangereux à cause du frottage. L'idéal serait donc de créer un terrain synthétique sur le «champ de patates». Toutefois, comme cette variante ne rencontre pas un assentiment unanime, le club préfère demander une solution plus modeste mais qui ne porte pas préjudice à un règlement rapide du problème.

Discussion

Un commissaire se déclare favorable à l'installation d'un terrain synthétique en lieu et place du «champ de patates» ce qui dépasserait les demandes des pétitionnaires.

Mais un commissaire souligne que, pour obtenir une majorité, il faut se contenter de ce que demande la pétition et rien de plus.

La question des coûts est alors abordée. La comparaison est faite avec les terrains de Vessy, où les coûts ont été d'environ 600 000 francs. Plusieurs commissaires invoquent alors, en regard des coûts, la nécessité impérative de soutenir les clubs formateurs.

L'utilisation du synthétique par rapport à son impact environnemental est ensuite evoqué, en particulier sur les aspects suivants: matériau, durée, infiltrations d'eau, coût d'installation et de désinstallation, etc. Dans cette perspective, un commissaire propose l'audition d'un expert en environnement, même s'il est relevé que les pétitionnaires ont été sensibles à tout cela. Ledit commissaire relève enfin que ces derniers ont dit n'avoir pas besoin d'éclairage sur tous les terrains.

La discussion se poursuit sur l'état du terrain et son accessibilité au public, il est relevé que l'on ne peut laisser un terrain public – ouvert à tous – en mauvais état, car il présente des risques d'accident.

Se dégage alors l'idée de laisser le Conseil administratif faire une proposition concrète, en lui faisant la recommandation de mettre un revêtement synthétique sur le terrain C.

En ce sens, il apparaît opportun à la grande majorité des commissaires présents de voter le soir même le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, ce qui suppose une modification de l'ordre du jour de la commission. Mise aux voix, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 AdG/SI et 1 T) contre 1 non (1 Ve) et 1 abstention (1 Ve).

S'ensuit un débat sur la nécessité ou non de demander des auditions dans le cadre de l'étude de la pétition plutôt que dans le cadre de l'étude de la future proposition du Conseil administratif.

Un commissaire écologiste propose d'assortir le renvoi de la pétition de la recommandation suivante, jugée superfétatoire – voire insultante – par un autre commissaire: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir compte de toutes les contraintes urbanistiques, environnementales et sociales que ladite pétition soulève.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 UDC, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI et 1 T) et 3 abstentions (3 L).

Vote

Finalement, la commission vote, à l'unanimité (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI et 1 T) moins une abstention (1 Ve), le renvoi au Conseil administratif de cette pétition assortie de la recommandation susmentionnée.

Annexe mentionnée

P-84

PETITION

« Pour un terrain synthétique au Bois de la Bâtie »

Le CS Italien est un des clubs formateurs les plus en vue sur le canton. Il enseigne le football à 13 équipes de juniors + une école de football représentant 200 enfants, originaires de la ville de Genève et de Lancy essentiellement. Le CS Italien peut s'enorgueillir de posséder encore une équipe de 4e ligue ainsi qu'une autre en 2e ligue. Au niveau junior aussi bien qu'à celui des ligues supérieures, il n'est plus nécessaire de rappeler le rôle primordial du football pour l'intégration sociale des enfants, filles et garçons. Le nouveau comité du CS Italien se donne comme objectif premier ce rôle « éducatif » à travers le foot.

Depuis plusieurs années les conditions d'entraînement pour les clubs bénéficiant des installations du Bois de la Bâtie, tout particulièrement le « CS Italien », sont déplorables malgré les efforts constants des jardiniers de la ville. En effet il existe au Bois de la Bâtie deux terrains (terrains A et B) aux grandeurs officielles et un terrain de fortune ouvert au public sur une parcelle en pente (dit le champ de « patates »). Dès les moindres précipitations ces terrains deviennent impraticables et alors entraînements et matchs doivent être reportés au grand désespoir des enfants. Cette situation nuit fortement à la bonne marche du club. Le CS Italien a vu son équipe vétérans être dissoute faute de participants car, pour raison de terrains impraticables au Bois de la Bâtie, les entraînements ont été déplacés aux Evaux.
Le stade du Bois de la Bâtie étant l'un des derniers à ne pas posséder de terrain synthétique, autorisant la praticabilité par n'importe quel temps, le nouveau comité entend demander à la commission des sports du conseil municipal de la ville de GENEVE, au vu de ce qui précède, de mettre au plus vite à l'ordre du jour de l'une de ses séances, l'installation d'un terrain synthétique au Bois de la Bâtie à la place du Terrain B (en face de la buvette) et d'étudier par la même occasion la possibilité du nivellement du terrain C (le champs de patates).

Par sa signature le citoyen certifie avoir lu les motifs de cette pétition et demande au Président de la commission des sports du conseil municipal de la ville de GENEVE de tout mettre en oeuvre pour qu'un terrain synthétique puisse voir le jour au Bois de la Bâtie dans les plus brefs délais.

Pour le Comité du CS Italien

FAVRE Daniel

Président de la section junior

A retourner au plus vite à : CS Italien Case postale 101 1211 GENEVE 4